



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 22 octobre 2018

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Organisation d'une élection municipale partielle complémentaire à Saint-Aulaire

A la suite de la démission successive de 5 conseillers municipaux de la commune de Saint-Aulaire, une élection municipale partielle complémentaire doit être organisée.

Les électeurs et électrices de la commune de Saint-Aulaire sont convoqués **le dimanche 25 novembre 2018** en vue de procéder à l'élection de 5 nouveaux conseillers municipaux.

En cas de nécessité, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 2 décembre 2018.

Le dépôt des candidatures devra être effectué à la sous-préfecture de Brive, de préférence sur rendez-vous, aux dates et horaires suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- du lundi 5 novembre au mercredi 7 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le jeudi 8 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En cas d'un 2nd tour de scrutin :

- lundi 26 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- mardi 27 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter